

M. l'Orateur: J'espère que nous ne reprenons pas le débat. Le député a déjà utilisé son temps de parole et il peut maintenant poser une question.

L'hon. M. Dinsdale: Ma question, monsieur l'Orateur, est la suivante: comment le ministre répondra-t-il aux critiques des chefs indiens qui, presque tous, ont exprimé l'idée que la déclaration de principe ignore les recommandations qu'ils ont faites au cours des dernières consultations?

L'hon. M. Chrétien: C'est le genre de dilemme auquel le gouvernement doit souvent faire face. Nous les avons consultés. Ils ont présenté leurs instances que nous avons notées et étudiées. Je les ai étudiées moi-même, avec les fonctionnaires et les employés de mon ministère et d'autres fonctionnaires du gouvernement. J'ai dit aux Indiens que nous proposerions une politique que nous leur soumettrions. Il nous fallait bien dire quelque chose et j'ai parlé au nom du gouvernement. Maintenant, nous disons que c'est dans cette direction que nous voulons progresser. Étudions cela avec les Indiens du Canada et les gouvernements provinciaux et appliquons une politique appropriée. Si nous propositions aujourd'hui une mesure législative, les critiques seraient peut-être valables. Nous ne sommes pas prêts à légiférer. Nous sommes prêts à discuter de cette politique et à présenter une législation l'automne prochain ou dans deux ou trois ans peut-être. Peu m'importe quand, du moment que tout le monde convient que nous sommes sur le bon chemin.

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, peut-être me permettra-t-on de poser une autre question sur un sujet que personne n'a encore abordé. Elle a trait aux consultations. J'aimerais demander au ministre, qui semble vouloir adopter une attitude souple s'il est disposé à assumer une part de responsabilité financière et d'établir une procédure qui permettrait la tenue d'une conférence nationale sur les affaires indiennes semblable à celle qui a eu lieu du 28 avril au 2 mai, de façon à donner aux Indiens l'occasion de le rencontrer et d'exprimer leurs vues?

L'hon. M. Chrétien: J'ai souvent dit à la Chambre que nous sommes disposés à fournir des fonds à l'Association indienne pour l'aider à mener sa tâche à bien et à consulter le gouvernement. J'espère être bientôt en mesure de faire une déclaration à ce sujet. J'ai déjà abordé le Conseil du Trésor dont j'attends une réponse définitive sous peu. J'ai parlé d'un comité spécial des droits et des traités indiens. On fournira des fonds à ce comité, non pas par mon entremise mais par celle du commissaire qui doit être nommé bientôt.

M. l'Orateur: J'espère que les députés ne m'en voudront pas de dire qu'en conformité du paragraphe 13 de l'article 26 du Règlement je déclare le débat terminé. La Chambre s'ajourne donc jusqu'au lundi 14 juillet, à deux heures de l'après-midi.

(A 5 h 50 la séance est levée d'office, en conformité de l'ordre spécial.)